

APPEL COTISATION ASSOCIATION

Pour les nouveaux joindre
une photo de M. et Mme

Elles sont destinées à les
mettre sur le trombinoscope
présent sur le site

Suite à l'Assemblée Générale 2023, il a été décidé qu'en 2025 la cotisation sera augmentée de 5€.

Et afin de ne pas taxer les adhérents qui ne participent à aucune activité, 20€ / personne seront prélevés aux adhérents participant aux voyages ou aux séjours culturels.
 Ils seront prélevés sur leur 1^{er} voyage ou leur 1^{er} séjour et apparaîtront sur la facture.

Nom Prénom né le

Nom Prénom née le

Adresse

Téléphone Téléphone portable

Mail

Personne a contacter (impératif) :

Nom Téléphone

Mail

COTISATION ANNUELLE POUR UNE PERSONNE..... 30 €
COTISATION ANNUELLE POUR UN COUPLE 60 €

POUR LES NOUVEAUX INSCRITS

Nous vous demandons de préciser **la division et le service** auxquels vous apparteniez au moment de votre départ à la retraite :

Division :

Service :

Êtes-vous d'accord pour que votre adresse et votre numéro de Téléphone :

1 - soient communiqués à un autre membre de l'association OUI NON

2 - soient présents sur le site de l'Association ? OUI NON

Seuls les conjoints et concubins (déclarés à l'ATSR) ayant payé la cotisation pourront participer aux voyages et activités. Sans cela, ils seront considérés comme "extérieurs" et paieront plein tarif

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des modalités

Date Signature

Chèque à libeller au nom de l'ATSR et à envoyer à :

**M. et Mme GIBLIN - Association ATSR ALSTOM
12 villa de la Cigogne - 91470 Limours**